

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2748

présenté par
Mme Janvier

ARTICLE 38

Rédiger ainsi l'alinéa 21 :

« 1° Après le 9° de l'article L. 160-8, dans sa rédaction résultant de l'article 22 de la présente loi, il est inséré un 10° ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.